**Compte rendu Conseil de Quartier Rivoire / Les Terres**

**4 avril 2022 à 19h30**

**Participants :**

Nathalie Sorin, Maire de Lentilly

Thierry Magnoli

Eric Polny

Alexandra Goudard

Virginie Chaverot

Philippe Grimonet

Robert Desseignet

Richard Surloppe

Hervé Chavot

Présence de François Toulat, Martine Dimino, Lise Monnier

Suite aux questions et interventions des habitants des quartiers de la Rivoire et des Terres, plusieurs thèmes ont été abordés :

**1 Solidarité avec l’Ukraine sur Lentilly**

Depuis quelques semaines, 3 familles Ukrainiennes sont accueillies dans 3 familles Lentilloises grâce à des démarches privées. La municipalité a, auprès des familles accueillantes, un rôle facilitateur au niveau administratif et scolaire. Aussi, 2 enfants sont scolarisés : 1 à l’école Pré Berger et 1 autre à l’école Jeanne d’Arc.

En parallèle, la mairie continue à collecter des dons qui sont centralisés, triés et mis en cartons en mairie, puis emmenés dans une Société de la Zone du Charpenay qui s’occupe d’acheminer ces dons en Ukraine. De nombreux bénévoles sont investis dans cette collecte. Nous invitons tous les Lentillois à vérifier régulièrement sur le site Internet de la mairie l’évolution des besoins pour la collecte de dons.

La solidarité pour l’Ukraine évolue selon les besoins, par exemple le jour du conseil, Lentilly a servi d’étape pour un car d’Ukrainiens en transit pour être accueillis dans différentes communes du Rhône.

**2 Des difficultés et besoin de sécurisation liées aux voiries**

* Concernant le Chemin des Terres (compétence CCPA) :
	+ Besoin d’un aménagement piétonnier Chemin des Terres
	+ Proposition d’aménager le chemin piétonnier
	+ Constat que le Chemin des Terres est en mauvais état et très fréquenté
	+ Problème de sécurité aux abords de l’arrêt de bus sur la ligne qui va au Lycée de Sain Bel : comme il n’est pas possible de le déplacer, il faudrait sécuriser les abords pour les piétons (par des trottoirs par exemple). Il s’agit d’une priorité pour 2022
	+ Précision qu’un essai d’alternat a été mis en place mais peu concluant et donc rapidement abandonné
* Le passage Rue des Chênes est très fréquenté et peu sécurisé
* Chemin des Flaches est également très abîmé
* Pourquoi le Chemin de la Boucle n’est pas busé sur toute la longueur ? (Compétence CCPA)
* Echange sur l’opportunité de mettre des plots blancs pour sécuriser les voies – avis partagés sur l’efficacité de ralentisseurs
* Enonciation d’un problème individuel (au 77 Chemin de la Rivoire) où le département a imposé de couper des arbres qui gênaient la propriété et qui n’aurait pas assuré ensuite la sécurisation du haut du chemin.
* Sur le passage piéton qui relie le lotissement du Grand Pré et le Chemin du Bricollet, il y a un plot en béton non éclairé qui est très dangereux lorsqu’il fait nuit. Quelle est la nécessité de ce plot ? Peut-on le supprimer ? Cela sera étudié.
* Idem à l’intersection Chemin de la Rivoire et Chemin du Bricollet, il y a un bloc de pierre pas très visible gênant pour les voitures.
* Chemin de Coquy : pb de quilles mal placées - les voitures ne se croisent pas et doivent reculer. Pour information, des travaux sur une partie du Chemin de la Rivoire sont prévus entre juin et septembre - une partie de la voirie pourra alors être refaite.
* En bas du chemin de Coquy qui mène à la départementale, il est très dangereux de prendre à gauche sur la départementale.
* Y-a-t-il des subventions pour aménager les voiries ?

**Réponse :** Les travaux de voirie sont une priorité pour la commune. Comme ils sont très couteux, il faut les programmer et les prioriser. De plus, certains chemins sont de la compétence communale, d’autres de la compétence communautaire ou départementale. Par exemple, pour les voiries de catégorie 2 (comme le chemin des Terres), la CCPA a un budget de 60 000€ par an. Il faudra certainement thésauriser et attendre 2 ans avant de pouvoir refaire le chemin en entier.

La commune est donc en relation étroite avec la CCPA et le département et avance pas à pas avec les organismes de l’État pour être le plus efficace possible.

Il faut également tenir compte de la densification du chemin.

Aussi, pour aménager au mieux, nous attachons une grande importance à l’expertise d’usage.

Dans d’autres quartiers, des groupes de travail composés d’habitants, d’élus et d’experts (bureau d’étude) ont été créés. C’est un processus long mais efficace qui s’appuie sur l’expérience des habitants pour faire émerger des solutions pratiques et efficaces. Ces solutions consensuelles peuvent ensuite être présentées aux différents organismes d’État pour être progressivement mises en œuvre. Nous vous proposons de faire pareil et mettrons en place des groupes de travail regroupant les problématiques par secteur. Il y aura bientôt un appel à volontaires.

**3 Point sur l’éclairage :**

On constate qu’il manque des éclairages publics sur le Chemin des Terres.

**Réponse :** l’éclairage est de la compétence du SYDER (Syndicat Départemental d’Energies du Rhône). La commune suggère régulièrement au SYDER des éléments d’amélioration. Sur le Chemin des terres, il manque des éclairages à certains endroits. Pour information, il faut compter environ 30 000€ pour 6 candélabres.

**Information donnée :** il y a un projet d’extinction partielle (à des endroits sécurisés qui n’ont pas besoin de lumière la nuit) sur une tranche horaire où le village est endormi. Les économies réalisées permettraient de financer quelques éclairages durables et intelligents (ampoules LED, programmation, détecteurs de présence …) et/ou d’absorber la hausse des coûts d’énergie.

**4 Demande d’information sur la révision du PLU**

Lors de la révision du PLU y-aura-t-il des annotations individuelles possibles sur le registre du commissaire enquêteur ?

**5 Point sur la sécurité des biens et des personnes**

* Concernant la régulation des vitesses : des radars pédagogiques (qui permettent d’établir des statistiques) ont été installés à certains endroits dangereux. Il y en a notamment Route de Sain Bel et sur la RN7. Sur la RN7, par exemple, on observe depuis 2 mois une baisse moyenne de la vitesse de 20 km/heure.
* Quid de la recrudescence des cambriolages cet hiver ? Heureusement, il y a chaque année une baisse des cambriolages au moment du passage à l’heure d’été. Les gendarmes sont très mobilisés et, en lien avec eux, la commune communique peu, volontairement, sur le sujet. En revanche, il est de la responsabilité de chacun d’alerter ses voisins et la Gendarmerie lorsqu’on observe quelque chose d’inhabituel.
* Il y a des vols de voitures sur le parking de la zone du Charpenay : pour information, cette zone est de compétence CCPA. Il n’y a pas de solutions immédiates et magiques mais des pistes sont envisagées avec la Gendarmerie et la SNCF. On s’interroge notamment sur la vidéosurveillance qui permettrait aux gendarmes d’observer les allers et venues. La commune travaille également sur l’installation de services sur place pour qu’il y ait une présence sur les parkings de la gare. Les « Citoyens référents de gendarmerie » ont été réactivés – Possibilité pour les volontaires de rejoindre le mouvement en se déclarant à l’accueil de la mairie.

**6 Un point d’information sur la fibre**

Installation des armoires pour la fibre, notamment lorsqu’on arrive sur la Route Neuve en direction de la départementale, armoire (insuffisante pour câbler tout le coin) gène la visibilité et oblige les voitures à trop s’avancer. Qui a la compétence ? Détails sur le déploiement de la fibre dans le bulletin municipal.

**7 Demande de précision sur l’utilisation des places de parking de la borne électrique**

Bornes électriques derrière l’Eglise sont rarement utilisées. Serait-il possible de laisser la possibilité aux automobilistes de s’y garer un temps déterminé car ces places sont toujours vides. En réalité, il y a une rotation et elles sont quand même utilisées. Cette proposition n’est pas possible car ces places fonctionnent comme les places handicapées. Il s’agit d’une obligation légale d’installer des places de stationnement.

**8 Présentation de l’application mobile ou Internet « Mairie de Lentilly »**

Il existe une application « Mairie de Lentilly » qui peut être installée sur un téléphone mobile ou bien accessible depuis le site Internet de la Mairie. Cette application communique régulièrement ce qui se passe sur la commune et donne la possibilité aux habitants de signaler des disfonctionnements en écrivant un commentaire détaillé et en joignant éventuellement une photo.

 **9 Fête des voisins**

 Faut-il un arrêté de circulation pour organiser une fête des voisins dans la rue ? La réponse est affirmative – Il faut faire une demande à la police municipale et prévoir un délai de 10 jours.

**10 Informations sur le devenir des bâtiments de l’ancienne école**

Compte tenu du coût important de déconstruction des 2 bâtiments (environ 800 000€) et des besoins croissants des associations, il a été décidé de conserver les 2 bâtiments pour le moment.

Aussi, le bâtiment du bas est occupé par des activités liées au scolaire (Réseau d’Aide Spécialisé de l’Education Nationale (RASED), Service périscolaire et Centre de loisirs. Il a été sécurisé dans l’enceinte de l’école.

Le bâtiment du haut quant à lui est sommairement réaménagé pour pouvoir accueillir différentes associations du village.

Merci à tous les participants pour ces échanges constructifs